



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# En direct

Chaque mois, l'actualité des services de l'État  
en lien avec les communes

Avril 2024 #13

## #TOUSCONCERNÉS

### Devenez signataire du manifeste d'engagement « lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport »

À l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le sport est mis en lumière et chacun a un rôle à jouer dans la sécurité des participants. Ces dernières années, un mouvement national de libération de la parole s'est enclenché dans le champ du sport pour dénoncer les situations de violences sexistes et sexuelles survenant dans le cadre de toutes les formes de pratique sportive (haut niveau, amateur, loisirs). En Normandie, les services déconcentrés de l'État et le mouvement sportif (CROS et CDOS) travaillent

en étroite collaboration pour prévenir et agir contre le harcèlement, les discriminations et toutes les formes de violences dans le sport. Ce travail partenarial s'est notamment traduit par la rédaction d'un manifeste d'engagement contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport. Le manifeste d'engagement permet aux associations sportives et aux collectivités territoriales de s'investir dans ce combat contre les violences dans le sport, tout en profitant des initiatives mises en œuvre au niveau régional et départemental.

Plus de 120 associations sportives sont déjà signataires du manifeste en Seine-Maritime, rejointes en 2023 par 5 premières collectivités territoriales du département. Les collectivités volontaires pour participer à cette lutte contre les violences dans le sport sont invitées à rejoindre ce mouvement et à concrétiser leur engagement en signant le document. ■

+ Cliquez  
[- En savoir plus sur le manifeste](#)  
[- Devenir signataire du manifeste](#)



**LUTTE  
CONTRE LES VIOLENCES  
DANS LE SPORT**  
EN NORMANDIE

## EN BREF

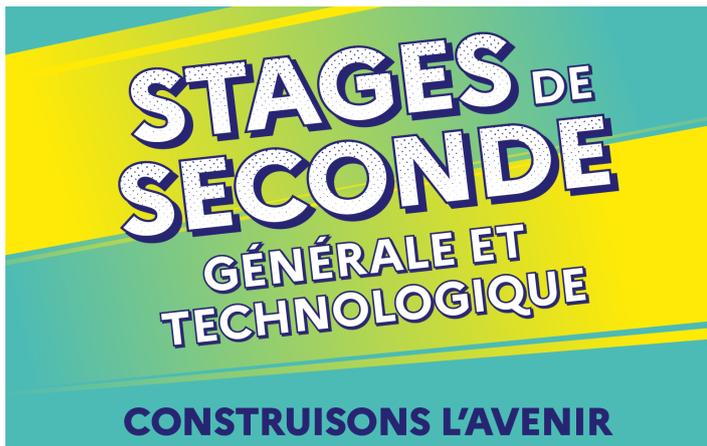
◆ **Prévention du mal-être agricole** – La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Seine-Maritime s'est saisie de la problématique du mal-être des agriculteurs et de leurs salariés, en partenariat avec la mutualité sociale agricole (MSA). Un groupe de travail a élaboré une communication à destination des professionnels, bénévoles, élus et proches des exploitants, les plus à même de repérer et d'alerter sur une situation qui se dégrade. Affiche, flyer, fiche de signalement sont téléchargeables.

+ Cliquez  
[Plus d'informations](#)



## ÉDUCATION

Ouvrons nos portes aux élèves de 2<sup>nde</sup> générale!



Du 17 au 28 juin 2024, les élèves des classes de seconde des lycées généraux et technologiques bénéficieront d'un stage d'observation en milieu professionnel.

Cette séquence leur permettra de vivre une expérience d'immersion dans le monde du travail, de comprendre le fonctionnement d'une organisation, de découvrir les différents métiers qui composent cette organisation et

d'affiner leurs choix d'orientation dans le cadre de leur poursuite d'études.

Dans l'académie de Normandie, 25 600 jeunes sont concernés par ce stage obligatoire qui peut se dérouler en entreprise, dans une administration ou dans une association. Afin de proposer des offres de stages à ces jeunes, les établissements scolaires et les services déconcentrés de l'Éducation nationale se mobilisent pleinement.

Pour renforcer la diversité et la qualité des offres de stages, les communes sont invitées à accueillir au sein de leurs services des élèves de seconde.

Une application dédiée est disponible sur le site [1jeune1solution](http://1jeune1solution) pour publier les offres de stages. Elle permet également aux services municipaux de sélectionner les candidatures, d'informer l'établissement d'origine et de signer la convention de stage dématérialisée en ligne. ■

+ Cliquez [stagedeseconde.1jeune1solution.gouv.fr](http://stagedeseconde.1jeune1solution.gouv.fr)

## APPEL À PROJETS

### 5 000 équipements sportifs – Génération 2024

Annoncé par le président de la République à l'automne 2023, le plan « 5 000 équipements sportifs – Génération 2024 » a pour objectif d'engager d'ici à 2026 la construction ou la rénovation de 5 000 terrains de sport dans l'enceinte ou à proximité des établissements scolaires.

Une enveloppe pluriannuelle de 300 millions d'euros sur trois ans est allouée à l'Agence nationale du sport pour la mise en place de ce plan.

Ce dernier se déploie selon trois axes: les équipements de proximité, les cours d'écoles actives et sportives et les équipements structurants.

La Drajés a récemment lancé un appel à projets régional pour

la première année de mise en œuvre de ce programme triennal. L'enveloppe allouée à la Normandie pour 2024 s'élève à 3 375 000 €.

Tous les territoires sont éligibles. Néanmoins, une priorité d'examen sera donnée aux projets situés en territoires carencés (communes situées en QPV, ZRR ou appartenant à une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique qualifié de rural).

Les collectivités intéressées ont jusqu'au 13 mai 2024 pour déposer un dossier de demande de financement dans le cadre de cet appel à projets régional.

+ Cliquez [Plus d'informations](#)



## EN BREF

◆ **DGF** – La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État aux communes, aux intercommunalités et aux départements a été mise en ligne le 31 mars 2024. D'un montant de plus de 27 milliards d'euros, la DGF constitue la principale dotation de l'État au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements. Grâce à la hausse de 320 millions d'euros prévue par la loi de finances, **81 % des communes du département de la Seine-Maritime connaissent une stabilité ou une progression de leur DGF en 2024** par rapport à 2023.

+ Cliquez [Plus d'informations](#)

◆ **Report du test des sirènes d'alerte** – Afin de tester leur bon fonctionnement, les sirènes d'alerte sont activées les premiers mercredis de chaque mois, aux alentours de midi. Le premier mercredi du mois de mai étant férié **ce test est reporté au jeudi 2 mai** dans les conditions habituelles.

# POLITIQUES ALIMENTAIRES TERRITORIALES

## Un nouveau service pour les territoires engagés dans des politiques alimentaires

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, l'Ademe, Terres en villes et Chambres d'agriculture France ont mis en ligne le nouveau portail « France PAT ».

Pourquoi un tel portail? Parce que les politiques alimentaires locales sont au cœur des réponses à la crise agricole. Qu'il s'agisse de relocalisation, d'accès à une alimentation locale, saine, durable et de qualité, d'actions en faveur de la biodiversité, de l'eau ou du climat.

Ce portail s'adresse à tous les acteurs des politiques agricoles et alimentaires locales (projets alimentaires territoriaux, PAT), qu'ils soient élus ou techniciens, mais aussi aux partenaires, observateurs et chercheurs intéressés pour collecter des données sur les politiques alimentaires.

Le portail met à disposition une cartographie interactive des PAT: à l'échelle régionale et départementale, par rapport aux spécificités du territoire. Une base de données, comportant des indicateurs clé, de la population à la surface agricole utile en bio mais également de nombreuses informations relatives aux actions et thématiques du PAT, permet de comprendre où en sont les territoires et quels sont leurs enjeux.

Ce nouvel outil comprend également un annuaire

des acteurs, une boîte à outils et des actualités telles que le recensement des appels à projets en cours, d'événements, etc. ■



+ Cliquez [Plateforme France Pat](#)

## FONDS VERT

### Biodiversité: des aides aux projets des collectivités grâce au Fonds vert



**Agir • Mobiliser • Accélérer**

En 2024, la pérennisation du Fonds vert permet de soutenir financièrement les projets en faveur de la biodiversité. Ouvert toute l'année, il s'adresse aux collectivités et autres partenaires qui souhaitent restaurer ou réduire les pressions sur la biodiversité de leur territoire. Les nouvelles demandes peuvent être déposées via le site Aides-territoires.

Dispositif inédit en 2023, le Fonds vert est désormais pérenne. Il pourra ainsi accompagner financièrement

des projets développés sur plusieurs années. Consacré au soutien à la transition écologique des territoires, il intègre plus spécifiquement un volet consacré à des projets qui contribuent à la stratégie nationale biodiversité 2030.

Ce volet biodiversité comporte trois mesures:

- Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité: les Atlas de la biodiversité communale (ABC);
- Protéger et restaurer les espaces naturels;
- Réduire les pressions sur la biodiversité du territoire.

En Normandie, l'instruction des demandes est répartie entre la Dreal, l'Office français de la biodiversité (OFB) et les agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie. Au-delà de la stratégie nationale biodiversité, elles prendront en compte ses déclinaisons régionales: la stratégie régionale biodiversité et le plan d'action régional pour les aires protégées. ■

+ Cliquez [Plus d'informations](#)

# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## Renforcement de l'axe électrique entre l'Eure et la Seine-Maritime

Passer des énergies fossiles aux énergies décarbonées est une priorité pour le climat, et cela concerne tous les secteurs d'activité, le chauffage, les transports et les processus industriels. Répondre à cet enjeu, c'est le sens du projet qui vise à renforcer le réseau de transport d'électricité entre l'Eure et la Seine-Maritime pour répondre à la multiplication par quatre de la demande d'électricité attendue dans les prochaines années.

Le 10 avril, les fuseaux et emplacements de moindre impact des nouveaux ouvrages électriques prévus entre l'Eure et la Seine-Maritime ont été arrêtés par les préfets de la Seine-Maritime et de l'Eure à la suite de la deuxième instance locale de concertation.

Un projet aussi structurant pour le territoire ne peut se construire qu'avec la participation active des riverains, élus, associations, représentants des entreprises et du monde agricole.

Après une concertation menée du 27 novembre au 19 janvier 2024, une deuxième phase du projet s'ouvre désormais. Elle a pour but de déterminer, à l'intérieur des fuseaux validés, les emplacements précis de nouvelles

installations, en particulier de la ligne souterraine et de la ligne aérienne. ■

+ Cliquez [Plus d'informations](#)



# SÉCURITÉ

## Enquête sur le vécu et le ressenti des ménages en matière de sécurité

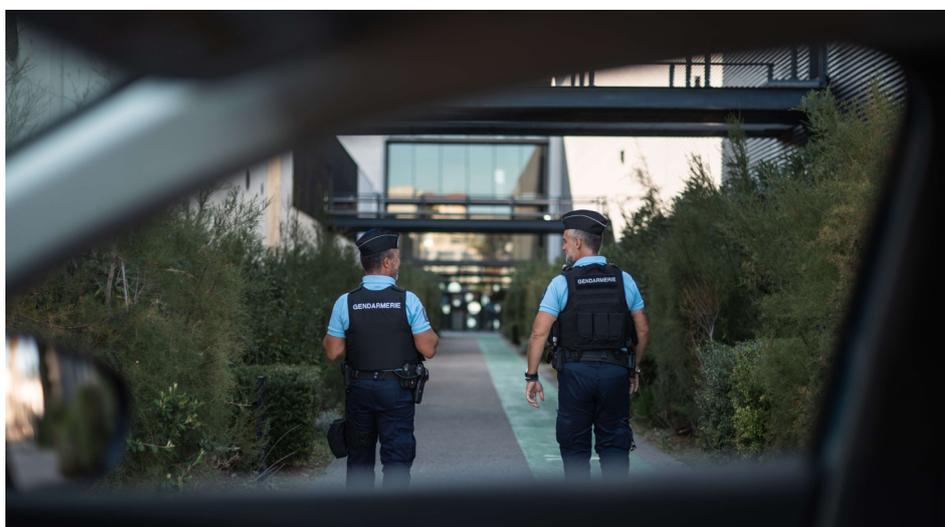
Une enquête statistique est en cours du 14 février au 14 juillet 2024 auprès d'un échantillon de 200 000 personnes âgées de 18 ans et plus en France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique et à La Réunion. Il s'agit d'une enquête de la statistique publique, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). Elle est obligatoire.

Les mairies qui seraient contactées

par des administrés sélectionnés sont invitées à les assurer du caractère officiel de cette démarche statistique.

Les réponses à l'enquête resteront strictement confidentielles.

+ Cliquez [Plus d'informations](#)



# EN BREF

## ◆ Élections européennes 2024 –

Le 9 juin 2024, les Français en âge de voter et les ressortissants d'un État-membre de l'Union européenne résidant en France seront appelés à voter pour l'élection des représentants de la France au Parlement européen.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Cette inscription peut être réalisée en ligne jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2024 et en mairie jusqu'au 3 mai 2024.

Pour s'inscrire, il suffit de fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

+ Cliquez [Plus d'informations](#)

◆ **Risques naturels** – La Dreal Normandie a produit une série de plaquettes pédagogiques sur les différents types de risques: plan de prévention des risques naturels (PPRN), programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), marnières et autres cavités souterraines... et bien d'autres sujets encore. N'hésitez pas à aller les consulter !

+ Cliquez [Plus d'informations](#)

# SÉCURISATION DES JEUX OLYMPIQUES 2024

## Policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers mobilisés : la sécurité de vos événements à étudier



Les Jeux olympiques et paralympiques 2024 (JOP) se dérouleront sur le territoire national du 26 juillet au 11 août 2024 (JO), puis du 28 août au 8 septembre 2024 (JP). Si la Seine-Maritime ne connaîtra pas de compétitions, elle sera concernée par le passage du relais de la flamme olympique le 5 juillet et paralympique le 25 août, mais également par l'accueil de quelques délégations olympiques et un probable afflux de touristes étrangers. De nombreux policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers seront par ailleurs envoyés en renfort des départements accueillant le plus de compétitions et de délégations.

Si la capacité des forces de l'ordre à assurer leurs missions est garantie, tout au long de l'été, par le report des congés des policiers et des gendarmes, il ne sera pas envisageable de solliciter leur renfort pour des événements créateurs de risques de sécurité ou d'ordre publics. De nombreuses collectivités ont dans ce contexte déjà revu le format de certains rassemblements, et pour d'autres anticipé ou reporté leur tenue hors des périodes détaillées dans la circulaire. S'agissant des événements de moindre ampleur ne nécessitant qu'un recours modéré aux forces de l'ordre et des services de secours, ceux-ci pourront être maintenus sous réserve d'un dialogue préalable avec les services de sécurité, et sous réserve d'un engagement prioritaire des services de police municipale, d'agents de sécurité privée et d'associations agréées de sécurité civile. ■

+ Cliquez [Lire la circulaire aux maires](#)

## EN BREF

### ◆ **Nouvel outil de lutte contre les rodéos urbains** –

Les engins motorisés non réceptionnés (mini-motos, motocross, quads...) pouvant dépasser une vitesse de 25 km/h doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Administration. Cette démarche garantit l'identification de ces véhicules qui ne sont pas autorisés à circuler sur la voie publique mais sur des terrains spécifiques (circuits, terrains privés...), notamment dans le cadre de la lutte contre les rodéos motorisés.

Un nouveau portail « DICEM » (Déclaration et identification de certains engins motorisés) permet à la police municipale, d'accéder directement aux informations des engins et des usagers sur l'interface DICEM, sans passer par l'intermédiaire de la police ou de la gendarmerie nationale.



+ Cliquez [Lien vers la circulaire](#)